

## RÉUNION DU 24 FÉVRIER 2014

**PRESENTS** : MME BOEVER

MM – BEAUTRAIT - BILLOUD – MERIOT - DE LA TORRE – BEAUFORT - JAMIN

**ABSENTS** : MM BLANCHE - HILBERT – Mlle PIERSON

**PROCURATION** : MME GRANDCOING par MME BOEVER

**SECRETARE** : M. JAMIN

Madame le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

**Lecture et approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 9 décembre 2013.**

### **OUVERTURES DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES :**

- *Chapitre 20 – compte 2033*

Pour commencer de régler les travaux de la Route Forestière il est nécessaire d'ouvrir les crédits.

Le compte 2033 est un compte où sont inscrits les frais d'insertion.

Madame le Maire indique que cette délibération, permet à la Commune de réaliser des opérations d'investissement ou de régler des dépenses d'investissement sur les opérations en cours, avant que le vote du budget primitif ne soit réalisé. En l'absence de cette délibération, il ne nous est pas possible de procéder à des dépenses d'investissement, ce qui paralyserait l'action communale durant quelques mois ou retarderait le règlement de quelques factures émises de Décembre 2013 à Avril 2014.

VU l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision de ne pas voter immédiatement le budget primitif communal pour l'exercice 2014,

VU la nécessité de pouvoir mandater certaines dépenses d'investissement, en cas d'urgence, avant le vote du budget 2014

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart (25 %) des dépenses d'investissement réalisées lors de l'exercice 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

**AUTORISE** le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart (25%) des dépenses d'investissement réalisées lors de l'exercice 2013, et ce pour chaque chapitre budgétaire.

**PROCEDE** aux écritures suivantes sur le budget 2014 :

- chapitre 20 : compte 2033 : + 2 500.00€

- *Chapitre 21 – compte 2184*

Pour pouvoir régler les dépenses en investissement il est nécessaire d'ouvrir les crédits.

Le compte 2184 est un compte où est inscrit l'achat de mobilier.

Madame le Maire indique que cette délibération, permet à la Commune de réaliser des opérations d'investissement ou de régler des dépenses d'investissement sur les opérations en cours, avant que le vote du budget primitif ne soit réalisé. En l'absence de cette délibération, il ne nous est pas possible de procéder à des dépenses d'investissement, ce qui paralyserait l'action communale durant quelques mois ou retarderait le règlement de quelques factures émises de Décembre 2013 à Avril 2014.

VU l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision de ne pas voter immédiatement le budget primitif communal pour l'exercice 2014,

VU la nécessité de pouvoir mandater certaines dépenses d'investissement, en cas d'urgence, avant le vote du budget 2014

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart (25 %) des dépenses d'investissement réalisées lors de l'exercice 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

**AUTORISE** le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart (25%) des dépenses d'investissement réalisées lors de l'exercice 2013, et ce pour chaque chapitre budgétaire.

**PROCEDE** aux écritures suivantes sur le budget 2014 :

- chapitre 21 : compte 2184 : + 1 384.50€

### **RENOUVELLEMENT CONVENTION FOURRIÈRE A.I.M.A.A :**

Madame le Maire informe les conseillers qu'elle a reçu le renouvellement de la convention fourrière pour l'année 2014 de l'A.I.M.A.A, sise Route de Pierry à EPERNAY. Elle rappelle aussi la réglementation en vigueur (article 213 du code rural) relative à la divagation de tout chat ou chien errant.

Après lecture de la convention le conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer cette convention.

## **DOSSIER ROUTE FORESTIÈRE**

Madame le Maire fait le point sur le dossier. Elle informe les conseillers qu'une enquête publique est en cours, que l'entreprise retenue pour la maîtrise d'œuvre est l'ONF. Une réunion aura lieu vendredi 28 février 2014 à 9h00 en mairie.

Le Conseil Municipal en prend acte.

## **AMORTISSEMENT POUR LES FRAIS D'ÉTUDES ET SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a assisté à une réunion avec notre trésorière Madame AVART concernant l'examen d'opérations d'ordre, notamment des opérations comptabilisées aux comptes 2031, 2041412 et 2041511. Suite à cette réunion, elle nous a informé que les frais d'études et les subventions d'équipement doivent s'amortir et pour cela il faut prendre une délibération sur la durée d'amortissement.

Concernant les frais d'études pour le terrain de sport d'un montant de 431.93€, Madame le Maire propose une durée d'un an. Pour les frais d'études hydraulique vignoble pour un montant de 1678.44€, Madame propose une nouvelle fois une durée d'un an.

Après réflexion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité une durée d'amortissement d'un an pour les deux cas de frais d'études.

Lors d'une vérification pour l'année 2009, la participation de la Commune pour les frais d'études du groupement scolaire pour la commune de Tauxières a été mal comptabilisée elle aurait dû apparaître au compte 204158 et non au compte 2031. Il est nécessaire de procéder à des ouvertures de crédit budgétaires pour le budget 2014. Cependant c'est une subvention d'équipement et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 il faut les amortir.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder aux écritures suivantes :

Compte 2031 : + 10523.00€

Compte 204158 : +10523.00€

Et

La durée d'amortissement pour les subventions d'équipement à 2 ans.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame le Maire informe d'un article sur l'Eglise paru dans Chez Nous.
- Madame le Maire informe de la permanence du bureau des votes pour les élections municipales. Les élus et les candidats seront interrogés sur leurs disponibilités et un tableau récapitulatif pour chaque tour sera adressé aux intéressés.
- Monsieur BEAUTRAIT demande à ce que l'on regarde à la plaque d'égout près de chez lui.
- Madame le Maire informe de la déviation de la Route pour l'aménagement d'un giratoire et d'une nouvelle route sur la RD 19 sur la zone d'activité de la côte des noirs.
- Monsieur DE LA TORRE informe des devis reçus pour la réparation de la taille haie mais aussi pour l'achat d'un neuf pour en faire la comparaison, ainsi que pour l'achat d'une petite tondeuse. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'achat d'une taille haie et d'une petite tondeuse.
- Madame le Maire fait un point sur les dossiers suivants : budget, Monument aux morts, la plainte de Monsieur PARIS auprès la DDT et sur le dossier personnel.
- Information d'une ampoule grillée près de l'abri-bus à côté du cimetière (éclairage public).
- Intervention de l'entreprise Martins TP : réparation de la grille de la plate-forme de retournement en haut de la rue du Mont.

Fin de séance 19h45